Antoine Bardet, alias Fansolo, perd son procès contre Serge Grouard

Publication : mardi 23 mars 2010 14:31

La République du Centre, 23 mars 2010

NS

oine Bardet, alias Fansolo,
d son procès contre Grou

ur a confirmé
nance du juge
rès, estimant que
nu du blog « Les
Serge Grouard »
ait une faute.

t bien convaincre la
pel d'Orléans. Las. La
civile a confirmé,
donnance du juge des
u tribunal de grande
qui, le 8 octo-
, avait reconnu la res-
té d'Antoine Bardet
éation d'un blog des-
moquer l'action de
ouard, alors candidat
a propre succession à
d'Orléans.
pseudonyme ano-
Fansolo, Antoine Bar-
même colistier du

site ironique qui, selon l'intéressé, *« ne contenait que des satires ou des caricatures émises dans des termes tout à fait admissibles en période électorale »*.

« Le niveau intellectuel des internautes »

C'était, en tout état de cause, l'argumentation défendue par Antoine Bardet, tant devant le juge des référés que devant la cour d'appel le 25 janvier, en appelant à la liberté d'expression et à la loi du 29 juillet 1881 qui en sanctionne les abus.

Faux ! répondait en retour Serge Grouard, pour qui le comportement d'Antoine Bardet s'apparentait à une faute susceptible d'engager sa res-

image pas toujo
sante des internau
lecteur évolué fait
ment la part des ch
pas abusé très long
procédé (...) la pop
internautes n'a pas
niveau intellectuel
des techniques ouv
maîtrise (...) il se trou
sûrement quelque
qui prendront les
blog au premier d
est de nature à
loyauté du proces
ral », estiment les
de la cour.

Antoine Bardet d
2.000 euros au ti
de justice. Serge
déjà fait savoir qu'
à la publication de
de la cour d'appe

Phoca PDF